Je tiens à assurer la Chambre que les mesures qu'a prises le ministère du Revenu national à l'égard du Comité du oui dans cette situation sont les mêmes qu'il pourrait prendre dans des circonstances analogues à l'égard de tout autre contribuable enregistré.

• (1815)

J'assure à la Chambre que le ministère du Revenu national applique la Loi sur la taxe d'accise équitablement à tous les contribuables.

[Français]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 8 mars dernier, je demandais au secrétaire d'État si elle avait entrepris des négociations sérieuses avec les provinces pour mettre en oeuvre la gestion scolaire dans nos provinces encore un peu réticentes, soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Les autres provinces, j'en parlerai plus tard.

La ministre m'informait qu'elle était en train de discuter avec ses collègues «d'un train de mesures pour aider les provinces»—c'est textuellement ce qu'elle m'a répondu—et qu'elle croyait pouvoir commencer les discussions avec les provinces au cours des prochaines semaines.

Monsieur le Président, un peu d'histoire. Dans la cause Mahé, en Alberta, il y a trois ans, et plus récemment dans la cause de la Fédération des comités de parents du Manitoba, il y a à peine quelques semaines, la Cour suprême du Canada a reconnu aux minorités de langue officielle le droit constitutionnel de gérer leurs institutions d'enseignement. Elle a en effet statué que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère aux parents appartenant à la minorité linguistique de cette province un droit de gestion et de contrôle de leurs établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire.

Or, onze ans après l'adoption de cette Charte, quelle est la situation au pays? On retrouve évidemment des disparités assez choquantes. Il y a eu des négociations entre le palier fédéral et les provinces, j'en conviens. Mais reste encore que l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve résistent. Par contre, les provinces Maritimes du pays, qui ne sont pas les plus riches, elles, ont accepté et ont un train de mesures en marche pour accorder la gestion à leurs minorités. Au Québec, cela fait très long-

L'ajournement

temps que la minorité anglophone gère ses propres institutions, de l'élémentaire au postsecondaire.

Ce ne sont pas les provinces les plus pauvres qui hésitent ou qui résistent. Ce n'est tout de même pas l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique qui peuvent être cataloguées comme étant des provinces pauvres ici au pays. Or, le gouvernement fédéral a dit: On va vous aider financièrement. Les négociations sont en cours depuis quelques années. L'an passé, j'avais espoir. Le secrétaire d'État de l'époque, le député de Berthier—Montcalm, m'avait laissé entendre à la Chambre qu'une entente était pour être paraphée dans les plus brefs délais. Or, rien n'est arrivé. Voici qu'on a un nouveau secrétaire d'État et elle me dit que des négociations sont en cours.

Où est la volonté politique de ce gouvernement de négocier avec les provinces une entente globale pour pouvoir donner aux Canadiens et aux Canadiennes de ces minorités linguistiques, où qu'ils habitent dans ce pays, le droit de gérer leurs institutions, un droit constitutionnel.

Alors, je pose la question tout simplement: Où en sommes-nous rendus dans les négociations? Je sais que la nouvelle ministre fait un effort pour essayer de rencontrer l'Ontario, par exemple, et d'en venir à une conclusion sur certains dossiers. Ce n'est pas facile, je le sais. L'Ontario, avec un gouvernement néo-démocrate fait le sourd et dit qu'il n'a pas entendu parler du ministre depuis quelque temps. Mais je sais pertinemment qu'elle a essayé de le rencontrer et de parler au ministre de l'Éducation et de la Formation en Ontario à maintes reprises.

Or, voici que le ministre en question dit que le gouvernement est de mauvaise foi et que le gouvernement fédéral n'est pas bien intentionné. Je regrette, mais je demande au secrétaire parlementaire de corriger ou de rectifier les faits. Il faut savoir où on en est. Est-ce qu'il y a des négociations entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral? Est-ce qu'il y a une entente cadre au sujet de la gestion scolaire entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest et l'Ontario? Je voudrais connaître la volonté politique de ce gouvernement à l'égard de ce dossier qui perdure tout de même depuis plusieurs années. Je sais que les députés m'appuient à cet égard et ils sont tannés d'entendre des excuses et des raisons qui ne tiennent pas debout. On me dit: Il y a la Loi sur les langues officielles. Que vaut une loi si on ne la met pas en application? Que valent toutes les lois du pays s'il n'y a personne qui a le coeur, qui a la volonté de les mettre en oeuvre?